

## **Conditions de garantie Moteurs et Boîtes de Vitesses**

### **Article 1 - Objet et effet**

Les moteurs et/ou boîtes de vitesses sont garantis trois (3) mois si les conditions définies ci-après sont toutes remplies.

Si tel est le cas, CASIMIR 2000, prendra alors en charge, sans franchise mais dans la limite du prix de vente, le coût (pièces uniquement) des réparations ou remplacements nécessaires à la remise en état des moteurs et/ou boîtes de vitesses, réalisés par un professionnel de l'automobile, en cas de panne mécanique de ces matériels et à l'exclusion de tous autres frais éventuellement exposés par le client, notamment au titre du dépannage, remorquage, stationnement, location de véhicule, etc.

### **Article 2 - Conditions d'application de définitions**

Pour bénéficier de cette garantie, le client devra avoir respecté intégralement les préconisations de CASIMIR 2000. A défaut, CASIMIR 2000 pourra refuser toute intervention à ce titre.

La prise en charge s'effectue uniquement sur présentation de la facture.

Sont couverts par la garantie les moteurs essence, diesel et les boîtes de vitesses, destinés aux véhicules de tourisme ou utilitaires légers (P.T.A.C. inférieur à 3.5T), et pièces de remplacement, en cas de panne mécanique.

Sera considérée comme panne mécanique, pour l'application de la présente garantie, tout dysfonctionnement mécanique d'une ou plusieurs pièces ou organe du moteur ou de la boîte de vitesse garanti, survenant par l'effet d'une cause interne, à la suite ou au cours de l'utilisation normale de celui-ci.

**Moteurs** : la garantie s'applique sur le moteur nu uniquement. Toutes les pièces périphériques laissées lors de l'achat (carburateur, injection, pompe à injection, turbo) ainsi que les pièces d'usure (volant bi-masse, embrayage, poulie d'embrayage, vanne EGR, sondes, pompe à eau, allumage, bobines, durites, pompe à vide... Liste non exhaustive) ne sont pas couvertes.

Avant montage, le client doit contrôler les circuits : eau, air, carburant, huile. Certains accessoires doivent être systématiquement remplacés par d'autres neufs et notamment : filtres à huile, air et carburants, bougies d'allumage ou de préchauffage, kit distribution (courroies et galets), courroies (alternateur, pompe à eau), produits (liquide de refroidissement, huile).

Toute anomalie au niveau des joints (y compris joints de culasse) doit être signalée dans les mois suivant l'achat du moteur, passé ce délai aucune réclamation ne pourra être enregistrée et aucune prise en charge ne sera réalisée au titre de la garantie.

**Boîtes de vitesses** : Toutes les pièces lubrifiées de la boîte de vitesses manuelle sont prises en charge ; dans le cas des boîtes de vitesses automatiques, convertisseurs, arbre de turbine, arbre à pompe à huile sont couverts.

La garantie s'applique à condition de remplacer les joints de transmission de la boîte de vitesses par des neufs. Toute anomalie au niveau des joints (y compris joints spi d'arbre primaire), doit être signalée dans le mois suivant l'achat de la boîte de vitesses. Passé ce délai aucune réclamation ne pourra être enregistrée et aucune prise en charge ne sera réalisée au titre de la garantie.

### **Article 3 - Exclusions**

Ne donnent lieu à aucune prise en charge au titre de la garantie :

- les moteurs ou boîtes de vitesses affectés par leurs propriétaires à l'usage de compétition,
- les dommages résultant d'un accident, du vol, du vandalisme, d'un incendie interne ou externe y compris tout incendie causé par une panne prise en charge par la garantie, du gel, de l'excès de froid ou de chaleur extérieure, de l'immersion prolongée ou de l'immobilisation du véhicule,
- les dommages résultant du transport ou de l'enlèvement du véhicule par une autorité publique ou privée, réquisition ou tout évènement ayant soustrait le véhicule à la garde du propriétaire,
- les frais pouvant être facturés à l'occasion d'une panne,
- tout évènement, pièce ou organe non énuméré dans les conditions d'application,
- l'entretien courant du véhicule, du moteur ou de la boîte de vitesses couvert par la garantie,
- tout remplacement des pièces programmé par le constructeur et assimilé à l'entretien courant,
- les carburants, ingrédients, filtres, accessoires non vendus avec le moteur,
- tout montage de pièces non conforme au cahier des charges du constructeur,
- tout évènement dommageable antérieur à la prise d'effet de la garantie,
- tout fait intentionnel ou toute négligence de l'utilisateur du véhicule comportant un moteur et/ou une boîte de vitesse couvert(s) par la garantie ou d'un tiers,
- tout élément non conforme aux données d'origine du véhicule selon le constructeur ou tout élément modifié sans accord préalable du constructeur,
- tout évènement consécutif au non-respect des préconisations d'entretien du constructeur,
- tout dommage consécutif à la rupture, la panne ou le dysfonctionnement mécanique, électrique ou électronique d'une pièce non couverte par la garantie.

Les dispositions du présent contrat ne suppriment ni ne réduisent la garantie légale des vices cachés telle qu'elle est prévue par les dispositions de l'article 1641 du Code Civil au profit du client.

### **Article 4 - Prise d'effet et durée**

La garantie prend effet au moment de l'achat du moteur et/ou de la boîte de vitesses d'occasion dès lors que les conditions d'application et de mise en œuvre définies aux présentes sont remplies.

La garantie est alors valable dans la limite toutefois d'une distance de 50 000 kms parcourus à compter de l'achat du (des) matériel(s) concerné(s).

Il pourra être mis fin prématurément à la garantie si le propriétaire du moteur ou boîte de vitesses ne respecte pas le programme d'entretien de la ou des pièces concernée(s).

### **Article 5 - Préconisations de montage et d'entretien**

La garantie ne s'applique que si le montage des moteurs et/ou boîtes de vitesses achetés est conforme aux normes des constructeurs. Toute intervention sur la ou les pièce(s), mauvais montage ou défaut de mise au point, fait échec à la mise en œuvre de la garantie.

L'acheteur devra faire effectuer les réglages par un professionnel et observer scrupuleusement les prescriptions d'entretien du véhicule pendant la durée de la garantie. L'entretien doit être justifié sur présentation de facture.

### **Article 6 - Territorialité**

La garantie ne s'applique que sur le territoire national métropolitain

### **Article 7 - Mise en œuvre de la garantie**

Nos pièces sont garanties après un montage dans un délai de trente (30) jours maximum suivant l'achat, sous peine d'annulation de la garantie. L'achat d'un moteur ou d'une boîte de vitesses implique l'adhésion totale et sans réserve à nos conditions générales de garanties.

En cas de panne mécanique du moteur ou de la boîte de vitesses garanti, le client doit :

- informer sous 48h notre service au 03.86.46.92.43 du lundi au vendredi de 9h00 à 12h et de 13h30 à 18h00.
- ramener la pièce défectueuse avec la facture.

### **Article 8 - Procédure et Montant de prise en charge du dommage**

En cas d'impossibilité de trouver une pièce de remplacement à son prix d'achat dans un délai de trente (30) jours suivant la validation du diagnostic de la défectuosité de ladite pièce, son remboursement sera effectué sur la base de son prix d'achat.

Dans ce cas, le propriétaire recevra une indemnité correspondant au montant de la facture du moteur et/ou de la boîte de vitesses.

En cas de panne totale, le moteur et/ou la boîte de vitesses devra(ont) être restitué(e)(s) au magasin.

### **Article 9 - Dispositions diverses**

Toutes fraudes, falsifications ou faux témoignages entraînera automatiquement l'extinction de la garantie, sans préjudice de tous autres droits et recours à l'encontre du propriétaire de la pièce visée par la garantie.

### **Article 10 - Non-exécution**

Les établissements CASIMIR 2000/ CARS PIECES EXPRESS s'engagent à mobiliser tous les moyens d'action dont ils disposent pour effectuer l'ensemble des prestations d'assistance prévues dans le cadre de la garantie. Cependant, ils ne peuvent être tenus pour responsables ni de la non-exécution ni des retards en cas de force majeure.

### **Article 10 - Informatique et libertés**

Le client peut demander à CASIMIR 2000/CARS PIECES EXPRESS communication et rectification de toute information le concernant et figurant sur tout fichier à l'usage de la Société, de ses mandataires et des organismes professionnels. Ce droit prévu par la loi 78-17 du 06/01/1978 peut être exercé à l'adresse suivante :

CASIMIR 2000/ CARS PIECES EXPRESS

59 av Jean Mermoz

89000 AUXERRE

### **Article 11 - Litiges**

Notre service qualité est à votre disposition aux coordonnées ci-dessus.

Si un désaccord persiste, vous pouvez lui adresser un courrier lui expliquant la situation ; il s'engage à vous répondre dans les 21 jours qui suivront la réception de votre correspondance.

Dans tous les cas, notre participation interviendra conformément aux conditions définies au titre de la présente garantie.

Sous réserve que les deux parties aient qualité de commerçant, en cas de litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution des présentes, compétence exclusive est attribuée au Tribunal de Commerce d'AUXERRE.

# CONDITIONS GENERALES DE VENTE

## Article 1er - Champ d'application

Les présentes Conditions Générales s'appliquent, sans restriction ni réserve, aux particuliers comme aux professionnels, à toute utilisation des Services proposés par la société CARS PIECES EXPRESS, société par action simplifiée au capital social de 200 000 euros, dont le siège social est situé 59, Avenue Jean Mermoz, AUXERRE (89000), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AUXERRE sous le numéro 353 489 958, dont le numéro de TVA intracommunautaire est le FR23 353 489 958, sur les sites internet [www.casimir-2000.com](http://www.casimir-2000.com), [www.opisto.fr](http://www.opisto.fr) ou [www.ebay.fr](http://www.ebay.fr), par les Utilisateurs Revendeurs et Acheteurs.

Les caractéristiques principales des Services proposés par la société CARS PIECES EXPRESS sont présentées sur le site internet [www.casimir-2000.com](http://www.casimir-2000.com).

Les Utilisateurs des sites internet [www.casimir-2000.com](http://www.casimir-2000.com), [www.opisto.fr](http://www.opisto.fr) ou [www.ebay.fr](http://www.ebay.fr), sont tenus de prendre connaissance des présentes Conditions Générales avant toute utilisation des Services proposés.

Le choix et l'achat d'un produit proposé à la vente est de la seule responsabilité de l'Acheteur.

Ces Conditions Générales sont accessibles à tout moment sur le site Internet [www.casimir-2000.com](http://www.casimir-2000.com) et prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version ou tout autre document contradictoire.

Sauf preuve contraire, les données enregistrées dans le système informatique du Vendeur constituent la preuve de l'ensemble des transactions conclues par les Utilisateurs.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, les Utilisateurs disposent, à tout moment, d'un droit d'accès, de rectification, et d'opposition à l'ensemble de leurs données personnelles en écrivant, par courrier et en justifiant de leur identité, à :

**CARS PIECES EXPRESS**

**59, Avenue Jean Mermoz**

**89000 AUXERRE**

Les Utilisateurs déclarent avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales et les avoir acceptées avant la mise en œuvre de la procédure d'achat/vente en ligne ou en direct.

Ces Conditions Générales pouvant faire l'objet de modifications ultérieures, la version applicable à la vente conclue entre un Vendeur et un Acheteur est celle en vigueur sur le site internet à la date de conclusion de la vente.

Les Services proposés sur le site Internet [www.casimir-2000.com](http://www.casimir-2000.com), [www.opisto.fr](http://www.opisto.fr) ou [www.ebay.fr](http://www.ebay.fr), sont proposés sur le territoire français.